

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les associations Union Parisienne, Villette Village, Vivre ! Bd de Strasbourg – Fg St-Denis St-Martin, Demain La Chapelle, Vivre Gares du Nord & Est, ARQAM, Vivre le Marais ! et l'association Place Frenay ; Gare de Lyon ; Diderot BASTA COSI !, ont saisi le Conseil d'État d'un recours dirigé contre l'arrêté du ministre de la santé du 26 janvier 2022 ayant approuvé le cahier des charges national relatif aux « Haltes "soins additions" ».

Avec l'adoption de cet arrêté du ministre de la santé, il n'y a désormais plus d'obstacle à l'ouverture, sur tout le territoire national, de salles dédiées à l'accueil de toxicomanes souhaitant consommer de la drogue sous usage supervisé.

Les associations ont saisi la justice, car le ministre a choisi d'ignorer les intérêts des riverains et commerçants dans la détermination du lieu d'implantation de ces salles. Il a également fait le choix, contestable, de se focaliser sur la seule nécessité de réduire les risques liés à la consommation de drogue, sans prévoir de dispositif d'accompagnement propre à permettre à ces consommateurs de mettre définitivement fin à leur addiction.

Seule, pourtant, une sortie d'addiction permettra à terme de résoudre les nombreux et récurrents problèmes posés par la consommation de drogue en milieu urbain (en particulier de crack et à Paris).

Il était notamment possible de mettre en place des mesures de désintoxication à l'hôpital, en service addicto-psychiatrique, et de prévoir un rétablissement dans des communautés thérapeutiques (inspirées du modèle Minnesota par exemple). Le soin ne peut passer que par l'abstinence et non par la seule réduction des risques.

Les associations requérantes ne peuvent se résoudre au maintien d'un dispositif qui génère insécurité et insalubrité pour les habitants et commerçants. Elles entendent agir afin de contraindre les pouvoirs publics à tenir ces salles éloignées des lieux de vie et à doubler leur action d'accompagnement à la consommation d'une démarche curative nécessaire.

Derrière cette action, c'est aussi la santé et la dignité de ces personnes, le plus souvent précaires et d'une extrême fragilité, que les associations ont voulu préserver.

Contact : Union Parisienne

[unionparisienne75@gmail.com](mailto:unionparisienne75@gmail.com)